

RCS : SEDAN  
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50204  
Numéro SIREN : 348 931 577  
Nom ou dénomination : CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2022 sous le numéro de dépôt 4917

SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN

08000 WARCQ

Dépôt N° 4917 du

30 DEC. 2022



## COMPTES ANNUELS

***ACR-ADC CABINET PIERQUIN***  
*28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN*

*08000 WARCQ*  
*03-24-59-70-50*

Désignation de l'entreprise : <u>SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN</u>		08000 <u>WARCOU</u>	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		Neant <input type="checkbox"/> *	
Numéro SIRET* <u>34893157700046</u>			
		Exercice N clos le <u>31082022</u>	
		N-1 <u>31082021</u>	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA
Rechts : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	CR
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Cegetil Quai

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 210...000.....)	DA	210 000	210 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	21 000	21 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	157	32	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	33 795	15 625	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	264 952	246 657	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	180 974	131 756	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	135 273	62 771	
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 078	42 859	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	16 200			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	392 524	237 385		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	657 476	484 042		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	392 524	237 385		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens* services*	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	371 011
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	371 011	380 727
	Production stockée*			FM	7 565	(4 425)
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	200	
	Autres produits (1) (11)			FQ	166	8
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	378 942
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	295 575	301 316
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	731	810
	Salaires et traitements*			FY	24 911	25 438
	Charges sociales (10)			FZ	10 890	10 983
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	1	1
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	332 108	355 048
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	46 834	21 262
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	108	1 407
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	108	1 407
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	961	968
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	961	968
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(854)	439
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	45 980	21 701

Designation de l'entreprise :		SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	12 185	6 076	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	379 049	377 717	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	345 254	362 092	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	33 795	15 625	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	961	968
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	200	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	x	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>		
Fonds commercial	x	
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NA
Liste des filiales et participations		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

### Règles et méthodes comptables

#### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

##### **De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 28 boulevard Lucien Pierquin dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31-08-2022, dont le total est de 657.476 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 371.011 Euros et dégageant un bénéfice de 33.795 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

##### **Conséquences de l'événement Covid-19 :**

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la société est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

##### ***Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus***

##### ***Points d'attention***

Les situations de confinement ont marqué légèrement l'activité la société, étant donné que les membres de l'équipe ont pu faire du télétravail et avancer sur leurs missions hormis le secrétariat lors du 1er confinement.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Toutefois l'entreprise a pris des dispositions pour permettre à ses salariés de reprendre en partie l'activité à compter du 11 Mai 2020 en présentielle, avec toutes les mesures de protection et de distanciation préconisées pour lutter contre la propagation de ce virus, tout en continuant l'autre partie en télétravail.

Un report des échéances sociales a été mis en place. La société a demandé le report des charges patronales auprès de l'URSSAF pour les cotisations des mois de Mars & Avril 2020, soit pour un montant total de 1.190 euros. Elle a également demandé le report des charges patronales auprès des caisses de retraite pour les cotisations des mois de Mars & Avril 2020 soit pour un montant total de 491 euros. Les cotisations de retraite ont été réglées intégralement sur l'exercice précédent.

Concernant l'URSSAF, un plan d'apurement avait été proposé par celle-ci avec un échéancier de 3 mois commençant à compter du mois de Novembre 2021, ce plan a été validé tacitement & respecté.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### *Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :*

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

### ***Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :***

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

### **Informations générales complémentaires**

#### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique

de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

### *Stocks*

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

### **Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle	20 276			20 276	
Indemnité clientèle	744			744	
Total	21 020			21 020	

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général , l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n' a pas été amorti.

**« CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 210.000 Euros**  
**Siège social : 28 boulevard Lucien Pierquin, 08000 WARCQ**  
**348.931.577 RCS Sedan**

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 30 DECEMBRE 2022**

**DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022**

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 33.794,76 Euros comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 33.794,76 Euros,
- Autres réserves : 156,80 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 33.951,56 Euros.**

Affectation :

- |   |                  |
|---|------------------|
| – la somme de 33.750,00 Euros<br>à titre de dividendes à l'Associé unique,<br>soit un montant de 13,50 Euros pour chacune des<br>2.500 actions composant le capital social, | 33.750,00 Euros, |
| – le solde, soit le montant de 201,56 Euros,<br>au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au<br>même montant,  | 201,56 Euros,    |

**Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 15.656,80 Euros.**

L'associée unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30%, mais que de par sa qualité, l'Associée unique n'est pas concernée par ce prélèvement.

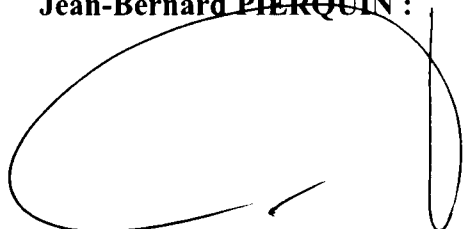
Le dividende sera mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	
2018/2019	16.000 Euros	éligibles à l'abattement.
2019/2020	22.000 Euros	éligibles à l'abattement.
2020/2021	15.500 Euros	éligibles à l'abattement.

Certifié conforme,  
Le Président,

**Jean-Bernard PIERQUIN :**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop that starts on the left, goes up and over, then comes down and loops back to the left, ending with a small tick mark.

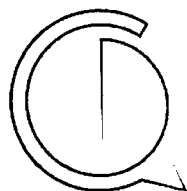
**CHAMPAGNE ARDENNE REVISION**  
Société par Actions Simplifiée  
au Capital Social de 210.000 €uros  
Siège Social :  
28, Boulevard Lucien Pierquin - 08000 WARCQ

**RCS SEDAN 348 931 577**

—oOo—

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022**

—oOo—



**"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes Est  
49, rue J.J. Rousseau  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Août 2022

A l'associé unique de la société "CHAMPAGNE ARDENNE REVISION",

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision de l'Associé Unique du 14 Avril 2022 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société "CHAMPAGNE ARDENNE REVISION" relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.



## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Exercice clos le 31 Août 2022

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières, le 13 Décembre 2022

"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes Est



Pierre DUMONT

mandataire social

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes Est



## Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	21 020		21 020	21 020			
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>Total II</b>	21 020		21 020	21 020			
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services	7 890		7 890	325	7 565	NS	
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	298 216	38 182	260 034	177 571	82 463	46.44	
	Autres créances	35 205		35 205	32 209	2 996	9.30	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	330 726		330 726	250 535	80 191	32.01		
Charges constatées d'avance (3)	2 602		2 602	2 383	220	9.22		
	<b>Total III</b>	674 639	38 182	636 456	463 023	173 434	37.46	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	695 658	38 182	657 476	484 042	173 434	35.83	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

45 747

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2022	12	31/08/2021	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 210 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	210 000		210 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	21 000		21 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	157		32		125	391.69
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	33 795		15 625		18 170	116.29
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	264 952		246 657		18 295	7.42
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>							
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>							
	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>							
	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	180 974		131 756		49 218	37.36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 273		62 771		72 503	115.50
	Dettes fiscales et sociales	60 078		42 859		17 218	40.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	16 200				16 200	
<b>Comptes de Régularisation</b>							
	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	392 524		237 385		155 139	65.35
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	657 476		484 042		173 434	35.83

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

392 524      237 385





## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	371 011		371 011	380 727		9 716	2.55
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	371 011		371 011	380 727		9 716	2.55
Production stockée			7 565	4 425		11 990	270.96
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			200			200	
Autres produits			166	8		158	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			378 942	376 310		2 632	0.70
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			295 575	301 316		5 741	1.91
Impôts, taxes et versements assimilés			731	810		79	9.70
Salaires et traitements			24 911	25 438		527	2.07
Charges sociales			10 890	10 983		93	0.85
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				16 500		16 500	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		0	6.15
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			332 108	355 048		22 940	6.46
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			46 834	21 262		25 572	120.27
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2022	12	31/08/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	108	1 407	1 300	92.36
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	.			
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	108	1 407	1 300	92.36
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	961	968	7	0.72
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	961	968	7	0.72
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	854	439	1 293	294.48
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	45 980	21 701	24 279	111.88
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	12 185	6 076	6 109	100.54
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	379 049	377 717	1 332	0.35
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	345 254	362 092	16 838	4.65
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	33 795	15 625	18 170	116.29

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

### Règles et méthodes comptables

#### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

##### **De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 28 boulevard Lucien Pierquin dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31-08-2022, dont le total est de 657.476 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 371.011 Euros et dégageant un bénéfice de 33.795 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

#### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

##### **Conséquences de l'événement Covid-19 :**

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la société est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

##### *Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus*

##### *Points d'attention*

Les situations de confinement ont marqué légèrement l'activité la société, étant donné que les membres de l'équipe ont pu faire du télétravail et avancer sur leurs missions hormis le secrétariat lors du 1er confinement.



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Toutefois l'entreprise a pris des dispositions pour permettre à ses salariés de reprendre en partie l'activité à compter du 11 Mai 2020 en présentielle, avec toutes les mesures de protection et de distanciation préconisées pour lutter contre la propagation de ce virus, tout en continuant l'autre partie en télétravail.

Un report des échéances sociales a été mis en place. La société a demandé le report des charges patronales auprès de l'URSSAF pour les cotisations des mois de Mars & Avril 2020, soit pour un montant total de 1.190 euros. Elle a également demandé le report des charges patronales auprès des caisses de retraite pour les cotisations des mois de Mars & Avril 2020 soit pour un montant total de 491 euros. Les cotisations de retraite ont été réglées intégralement sur l'exercice précédent.

Concernant l'URSSAF, un plan d'apurement avait été proposé par celle-ci avec un échéancier de 3 mois commençant à compter du mois de Novembre 2021, ce plan a été validé tacitement & respecté.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### *Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :*

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

### *Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :*

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

### **Informations générales complémentaires**

#### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique

de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

### *Stocks*

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle	20 276			20 276	
Indemnité clientèle	744			744	
Total	21 020			21 020	

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général , l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n' a pas été amorti.

